

**République Française**  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
**(Rhône)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025 à 20 H 30**

**Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 15 Mai 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Douze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Sept dont quatre pouvoirs) :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)

M. Yves DELORME (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)

Mme Marion CHOFFEL

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DANCETTE

**Délibération n°2025.025 : Approbation d'une convention avec Madame Peggy BAHADOURIAN pour l'amarrage d'une péniche**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de faire une nouvelle convention avec Madame Peggy BAHADOURIAN, qui vient de racheter la péniche dénommée « Jules Verne », afin qu'elle puisse occuper temporairement le domaine public fluvial en rive droite du Rhône.

Compte tenu de l'intérêt du projet, et notamment pour le cadre de vie de Sainte-Colombe, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention proposée en annexe de la présente délibération, et de maintenir le niveau de redevance d'occupation du domaine public fluvial à 1700 € par an.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention à signer avec Madame Peggy BAHADOURIAN pour l'occupation du domaine public fluvial sur la rive droite du Rhône concernant l'amarrage d'une péniche
- **APPROUVE** le montant annuel de la redevance à 1 700 €
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette délibération.

Pour extrait conforme  
A Sainte-Colombe, le

Envoyé en préfecture le 23/05/2025  
Reçu en préfecture le 23/05/2025  
Publié le 27 Mai 2025  
ID : 069-216901892-20250522-2025\_00025-DE



**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**

Transmis en Préfecture le : 23/05/2025  
Affiché le : 23/05/2025

